

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 486

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

486

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 486 1er février 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Ursula Nordmann

Domaine public

Les mots et le terrain

Sur le front juridique et constitutionnel, la bataille de l'interruption de grossesse reprend donc de plus belle. On ne compte plus les prises de position cantonalistes, ou prônant, comme la commission ad hoc du Conseil national dernièrement, une manière de "fédéralisme gynécologique". Sans parler des différentes motions et initiatives parlementaires en suspens sous la Coupole fédérale, toutes n'ayant pas du reste dans le sens d'une libéralisation. Pour couronner le tout, viendra sous peu s'ajouter aux propositions déjà publiées une initiative lancée par les milieux regroupés sous le signe "Oui à la vie", un texte très restrictif, tout à fait dans la ligne des grandes manœuvres lancées ces dernières années par les milieux conservateurs pour faire échouer toute tentative de compromis.

Les retombées de cet affrontement permanent sur des textes légaux sont très diverses: d'une part se trouve entretenu le feu de la controverse, avec en point de mire l'urgence d'une "solution"; d'autre part, malheureusement, cette crispation et cette mobilisation sur des textes permettent d'éluder sur le terrain, des débats indispensables sur la mise en action d'une politique sociale digne de ce nom (dont la protection de la maternité n'est qu'un volet parmi d'autres). Se souvient-on assez des engagements pris par les adversaires de la décriminalisation pendant la campagne avant la dernière votation populaire sur le sujet?

Une longue marche

Toute mère de famille amenant son enfant en bas âge à l'hôpital doit satisfaire chez nous à un certain nombre de formalités dès l'entrée. Statistiques obligent! Le nom du rejeton paraît en effet indispensable, ainsi qu'un cer-

tain nombre d'indications pratiques. Mais pourquoi demander la profession du père et pas celle de la mère? Si tant est que ce genre de renseignements soit vraiment utile, on doit admettre que la connaissance du "degré culturel" de la mère paraît au moins aussi important que celle de la qualification professionnelle du père.

A part cela, dans les hautes sphères fédérales, on marche à grand pas vers l'égalité des sexes. Une commission pond rapport sur rapport, sous la présidence du colonel bernois Franz Zehnder, un des vingt-et-un officiers de tir suisses. La question débattue: est-il opportun d'envisager la participation des femmes aux exercices de tirs obligatoires? Il en coûterait un demi-million de francs par année à la Confédération, soulignent avec une certaine angoisse les commissaires (représentant entre autres, le DMF, la Société suisse des carabiniers et la Fédération féminine suisse de tir de match) qui, aux dernières nouvelles, se sont résignés à proposer un programme visant l'égalité de traitement à long terme.

L'édile et le scrutin

Balayés, encore plus nettement que prévu, les nouveaux "tarifs" des Services industriels lausannois soumis à votation populaire ce dernier week-end! 85% de "non" contre 15% de "oui": le verdict est assez net pour que les SI prennent au sérieux l'avertissement. C'est toute une politique d'exploitation qui est remise en cause, malgré les atermoiements déjà visibles du responsable radical de ce dicastère communal, lequel déclarait à la radio qu'on tiendrait compte "dans toute la mesure du possible" de la volonté populaire! L'affrontement sera chaud, vu l'ambiguïté manifeste d'un référendum qui, ayant eu les faveurs d'une majorité de votants, débouche sur un retour en arrière, soit vers des tarifs tout aussi inacceptables que ceux refusés dimanche.